

14ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 591 | De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Décentralisation | | Ministère attributaire > Cohésion des territoires |
| Rubrique > impôts locaux | Tête d'analyse > taxe professionnelle | Analyse > suppression. alternatives. |
| Question publiée au JO le : 10/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 14/01/2014 Date de renouvellement : 09/09/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, chargée de la décentralisation, sur un possible rétablissement d'un impôt économique local, afin de recréer un lien entre l'activité économique et les territoires. Cet impôt serait assis sur les équipements et les actifs financiers des entreprises, son taux serait fixé par les collectivités. Il lui demande son avis sur un tel rétablissement afin de donner aux collectivités les moyens financiers pour mener les politiques qu'elles ont librement et démocratiquement décidées.